

Faillite

Toutefois, songez un instant à ce qui se produit dans une petite localité, ou dans n'importe quelle localité d'ailleurs, quand une petite entreprise fait face à un concurrent qui accorde du crédit à tort et à travers. Pour survivre, il est forcé d'accorder du crédit. La faillite personnelle du propriétaire d'une petite entreprise se produit exactement de la même façon. Songeons à l'homme qui possède une petite entreprise. Il peut avoir une installation mobile de soudure. Il fait peut-être d'assez bonnes affaires et avec sa famille, il jouit d'une certaine aisance. Avec le ralentissement des affaires que nous éprouvons dans la région centrale du Canada et dans l'Ouest, de fait dans toutes les régions du Canada, cet homme doit faire face à des coûts croissants. Son entreprise n'est pas constituée en société, de sorte que sa faillite est personnelle.

Cet homme peut devoir à son fournisseur de tiges de soudure et autre matériel de soudure environ \$30,000 par mois, notamment s'il est soudeur à forfait. Un petit fournisseur ne peut s'endetter à ce point. Et c'est l'effet boule de neige, soit les faillites en série.

Et le ministre a l'audace de venir demander à la loyale opposition de Sa Majesté de ne pas faire de politique avec ce projet de loi parce qu'il est sans rapports avec les problèmes économiques actuels. Jusqu'où peut aller le ridicule.

Une voix: Soyez libéral.

M. Shields: Je crois qu'il faut être libéral pour être aussi ridicule.

Toutes les entreprises dépendent les unes des autres. Telle personne lance une entreprise. S'il s'agit d'un fournisseur, il se crée une clientèle. Il accorde à ses clients 30 jours pour payer. Dans certains cas, le fournisseur accordera jusqu'à 60 jours si le client est prospère, mais en règle générale c'est 30 jours et cela est stipulé au bas des factures. Pour nous vis-à-vis qui ne comprendraient rien à ces choses, cela veut dire que le client est censé honorer sa facture au bout de 30 jours. Quand on est commerçant, entrepreneur ou exploitant, on peut facilement expédier bien des factures en l'espace de 30 jours. Si le client ne paie pas au bout de 30 jours, il entre dans les échéances de 60 jours. Au bout de cette période, le fournisseur commence à s'inquiéter et c'est la panique au bout de 90 jours. Il ne faut pas oublier que l'ensemble des petites entreprises dépendent de leurs comptes à recevoir. Ce sont des prêts non garantis, mais les emprunteurs sont la clientèle.

Le fournisseur se présente à la banque avec ses factures qui sont en fait des comptes à recevoir. Le directeur de la banque avance en général 75 p. 100 des montants à percevoir à titre de fonds de roulement. C'est un type de rapport que les petites entreprises entretiennent avec les banques. Par conséquent, si une entreprise fait faillite, elle en entraîne une autre, et au bout de quelque temps, c'est toute une section tertiaire prospère qui fait faillite. C'est l'effet de boule de neige dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est justement ce qui se passe aujourd'hui. Et cela ne fait que commencer.

Et tout cela parce que le gouvernement dans sa sagesse a présenté une politique énergétique qui ruine l'industrie des services en Alberta et en Saskatchewan. Nous discutons présentement de faillites et je pense que cela tombe fort à propos.

La semaine dernière, nous avons reçu une délégation de sous-traitants pétroliers. La plupart étaient des représentants de petites et moyennes entreprises canadiennes. Ils ont été reçus en audience par des députés ministériels et des députés de l'opposition, et ont dit que si la politique énergétique nationale n'était pas modifiée ils couraient à la faillite. C'est aussi simple que cela. Certains ont spécifié qu'ils risquaient la faillite d'ici trois mois. L'un d'eux a dit qu'il pourrait tenir le coup encore six mois, mais aucun n'a dit qu'il pourrait subsister longtemps si la politique énergétique nationale demeurait telle quelle.

Cette politique énergétique a littéralement paralysé les travaux de prospection dans l'Ouest, et lorsque les tours de forage ne percent pas de puits, les entreprises de services qui viennent par la suite nettoyer les puits et les préparer pour la production, y compris les entreprises qui exploitent la boue, les entreprises de soudure et les petits entrepreneurs de construction de pipeline, commencent à licencier leur personnel, et leur équipement demeure improductif. Or le ministre dit qu'il ne veut pas que l'opposition se livre à de la politiciaille autour du bill à l'étude parce que la loi sur les faillites n'aurait pas de rapport avec le climat économique que connaît actuellement le Canada. Pourtant s'il y a une chose qui a rapport avec ce climat économique, c'est bien la loi sur les faillites, car la politique du gouvernement accule de plus en plus de petites entreprises à la faillite.

Permettez-moi de dire quelques mots de la très importante circonscription d'Athabasca. C'est là en effet que deux super-projets ont été suspendus jusqu'à ce que le gouvernement actuel établisse une politique en la matière. Ces projets représentent des investissements de plus de 20 milliards de dollars. Ce n'est pas l'argent du gouvernement. Les sociétés qui ont entrepris ces projets ne peuvent ni piocher dans l'assiette au beurre ni bénéficier des faveurs du gouvernement. Ces fonds sont déjà réservés à l'exploitation de l'huile lourde et des sables bitumineux.

Que se passe-t-il lorsqu'une société décide de dépenser 10 milliards de dollars dans une collectivité comme Fort McMurray, ou encore de 10 à 12 milliards dans une collectivité comme Cold Lake-Grand Centre? L'industrie tertiaire doit être sur place pour fournir les services dont auront besoin les gens qui travailleront à ces super-projets. Trois années durant, sans l'aide du gouvernement, de subventions du MEER ni de faveurs gouvernementales, de petits exploitants ont investi de l'argent dans ces régions pour y aménager les bureaux, les entrepôts et les installations nécessaires. Ils ont établi des entreprises de services et ont engagé un certain nombre de personnes. Ils l'ont fait parce qu'ils savaient que les sables bitumineux devaient être exploités pour la survie même du pays.

Qu'est-il arrivé? Ces gens ont pris des risques parce qu'ils sont courageux, parce que c'est là l'essence de la libre entreprise. Mais ils se sont dépassés. Ils ne demandent toujours pas d'aide. Ils ne frappent pas à la porte du ministère de la Consommation et des Corporations ou du MEER pour demander de l'argent afin de survivre. Toutefois, si ces projets ne sont pas réalisés, ils reprendront leur argent et se retireront. En cas d'échec, c'est la déclaration de faillite.